

# Nomination du Vice-Président du Pôle de Guadeloupe

## Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education Nationale, notamment les articles L.781-1 à L.781-4 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016, notamment son article 8 ;
- Vu** l'arrêté n° 2019-846 en date du 12 juillet 2019 relatif à l'élection du vice-président de pôle Guadeloupe ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** la candidature de **Monsieur Jean-Len LETICEE** à la Vice-présidence du Pôle Guadeloupe ;
- Vu** le procès-verbal du 26 juillet 2019 relatif à l'élection du vice-président de Pôle Guadeloupe.

## ARRETE

### Article 1

**Monsieur Jean-Len LETICEE, Maître de Conférences,** est nommé Vice-président du Pôle Universitaire de Guadeloupe de l'Universitaire des Antilles.

### Article 2

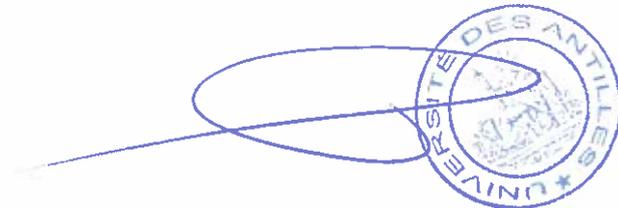
La nomination de **Monsieur Jean-Len LETICEE** prend effet à compter du 29 juillet 2019. Son mandat prend fin avec celui du Président.

### Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 29 juillet 2019

Le Président

The image shows a blue ink signature of Eustase JANKY written over a circular official seal. The seal contains the text 'UNIVERSITE DES ANTILLES' around the perimeter and a central emblem. The signature is a large, stylized loop.

Pr Eustase JANKY